

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP SMART EQUILIBRE Fonds Commun de Placement Agrément du CMF n°64-2014 du 23 décembre 2014

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP SMART EQUILIBRE** aura lieu le **18 décembre 2015**.

FCP SMART EQUILIBRE présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP SMART EQUILIBRE
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: 5, rue Mustapha Sfar -1002 Tunis Belvédère
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 1.000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n° 64-2014 du 23 décembre 2014
Date de constitution	: 30 novembre 2015
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire	: SMART ASSET MANAGEMENT 5, rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
Dépositaire	: AMEN BANK Avenue Mohamed V- 1002 Tunis
Distributeur	: SMART ASSET MANAGEMENT 5, rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis Belvédère

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP SMART EQUILIBRE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°15-0922 en date du 11 décembre 2015 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de SMART ASSET MANAGEMENT, sise au 5, rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis Belvédère.